

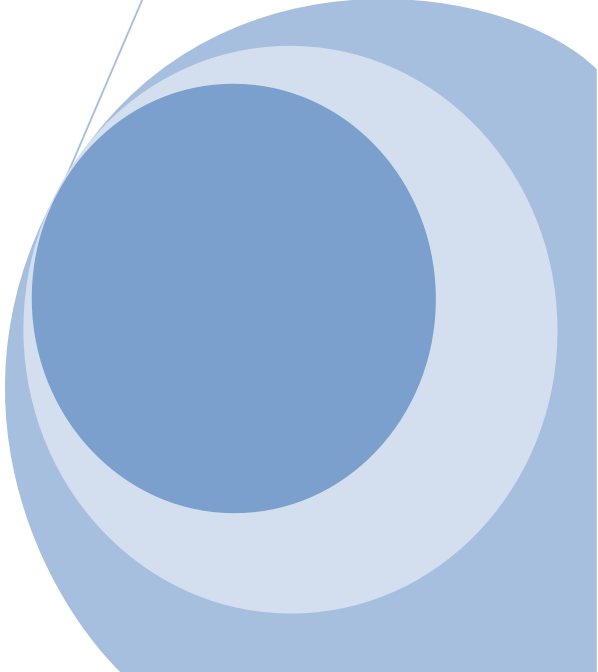


**RAPPORT PAYS (CAP
VERT) SUR
L'ÉXECUTION DES
RECOMMANDATIONS
DE LA IÈRE
CONFÉRENCE DES
MINISTRES AFRICAINS
SUR
L'ENREGISTREMENT**

[Escrever o subtítulo do documento]

RAPPORT SUR L'ÉTAT D'AVANCEMENT DE LA
STRATÉGIE DE LA RÉPUBLIQUE DU CAP VERT –
RÉSULTATS SUR L'ENREGISTREMENT À L'ÉTAT CIVIL
ET LES STATISTIQUES VITALES

01-08-2012





RAPPORT SUR L'ÉTAT D'AVANCEMENT DE LA
STRATÉGIE DE LA RÉPUBLIQUE DU CAP VERT –
RÉSULTATS SUR L'ENREGISTREMENT À L'ÉTAT CIVIL
ET LES STATISTIQUES VITALES

AOÛT 2012

TABLE DES MATIÈRES

RÉSUMÉ.....	4
ÉTAT CIVIL AU CAP-VERT - Note d'information:.....	5
INTRODUCTION.....	5 – 6
Systèmes de statistiques de l'état civil et démographiques.....	6 –10
Les problématiques du non enregistrement à l'état-civil et de l'irresponsabilité paternelle / maternelle.....	10-13
Les facteurs qui entravent l'amélioration de l'enregistrement des faits d'état-civil.....	13
Les actions à privilégier dans un futur proche.....	14

«Comment mourir, sans exister...»

Auteur inconnu

RÉSUMÉ

En perspective à la réalisation de la 11^{ème} Conférence des Ministres africains responsables de l'état civil, qui aura lieu à Durban (Afrique du Sud) du 6 au 7 Septembre 2012, ce présent document vient nous éclairer sur l'état d'avancement en matière d'enregistrement à l'état civil et des statistiques vitales au Cap Vert, à la suite des recommandations issues de la 11^{ème} Conférence des Ministres Africains sur l'enregistrement, qui s'est tenue à Addis Abéba (Ethiopie) du 13 au 14 Août 2010.

En effet, en Août 2010, plus de 40 Ministres africains responsables de l'état civil, dont la Ministre de la Justice Cap-Verdienne Mme Marisa Morais, se sont réunis pour la première fois pour discuter des problèmes et défis de l'enregistrement des faits et des statistiques d'état civil en Afrique (EFSEC) et pour décider de comment reformer et améliorer les systèmes y relatifs. La conférence a abouti à un certain nombre de recommandations pour faire avancer l'agenda régional de l'EFSEC. Elle a également approuvé un plan régional à moyen terme (PMT), qui est la feuille de route pour l'exécution dudit Programme africain d'amélioration accélérée (PAAA).

ÉTAT CIVIL AU CAP-VERT

Note d'information:

INTRODUCTION

Non enregistré à sa naissance, un enfant risque d'être exclu de la société, ainsi que de se voir refuser le droit à une identité officielle, à un nom, à une nationalité. C'est pour cela, que l'on dit que l'Enregistrement à la naissance, «est le droit d'avoir plus de droits»¹. La capacité des pays à gérer leur capital humain dépend de leur capacité à fournir les conditions de l'existence même d'une administration publique et d'une gestion efficace de leurs services d'état-civil et le bon usage des statistiques d'état civil (essentiellement des données sur les naissances, les décès, les mariages et les divorces, etc.) pour une bonne planification. Les Pays africains, comme le Cap Vert, à cet égard, ont encore de nombreux défis. Nous pensons ne pas exagérer en disant que le Cap Vert est réellement sur la bonne voie, tant en ce qui concerne les services de sécurité et d'informatisation des dossiers, des Services d'état-civil éparpillés dans tout le pays, la qualité et la rapidité des services fournis aux citoyens, etc. Mais le pays est conscient que nous avons encore beaucoup à faire afin d'être en mesure de se comparer à ces pays «développés», en passant par l'amélioration des services et l'apport de nouveaux paradigmes pour le progrès, plus de qualification des Cadres (ressources humaines) et un engagement plus large vers la modernisation et le croisement avec les données statistiques des services publics, et fournissant ainsi des services de qualité avec plus de rapidité et de sécurité. C'est sans aucun doute, que de par sa situation géostratégique, le Cap Vert est conscient de qu'il faut lutter contre toutes les violations des droits de l'homme, en particulier les violations faites aux enfants et aux femmes, la discrimination de tous ordres, voir lutter contre les réseaux nationaux de trafics et traite internationale de personnes (traite des enfants et des femmes, d'organes humains, la criminalité organisée, et tant d'autres fléaux, etc.).

¹ *In*, L'ENREGISTREMENT À LA NAISSANCE : UN DROIT POUR COMMENCER, Digest Innocenti n° 9, 2002

Les faits de statistiques vitales sont un ensemble d'événements ou de circonstances liés au début et à la fin de la vie et à tous les changements d'état matrimonial qui peuvent survenir au cours de cette période. L'objectif principal de l'enregistrement à la naissance est de prouver le statut d'une personne. Notre pays a pris conscience de que, il est d'une grande importance, tant du point de vue de la santé, que les facteurs sociaux et économiques. En fait, il est intéressant de voir que pour le pays l'enregistrement à l'état civil est une source précieuse pour l'administration publique, en vue de la planification dans les services essentiels tels que la santé, l'éducation, la police, le recensement, l'état civil, le système électoral, la collecte de taxes, etc. Si l'on considère qu'à ce stade, l'enfant a besoin d'aller au jardin, aux hôpitaux et plus tard à l'école, etc. Donc, nous constatons qu'au Cap Vert, tous les jours, un ensemble de droits fondamentaux à l'intégrité physique, mental et moral, sont violés, en particulier en ce qui concerne le droit à un nom et à une nationalité.

Les normes qui constituent le cadre juridique national dans le domaine des droits des enfants sont basées sur la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant datée de 1989, ratifiée par le Cap-Vert par le biais de la loi n° 29/IV/91 du 30 Décembre 1991, et, est ancrée sur 3 principes acceptés au niveau international dans le domaine du droit international de l'enfant, à savoir de l'enfant intérêts, le principe de la participation des enfants et le principe de l'autonomisation progressive des enfants.

Cap-Vert dans toute sa ferveur a adopté une loi connue sous le nom «Loi sur l'enregistrement civil», 1967 et mettant en place les institutions, dans tout le pays, responsables pour l'enregistrement des naissances et décès. Il est obligatoire d'enregistrer toutes les naissances et décès en vertu des dispositions de la loi. Bien que, plus de 45 années se sont écoulées depuis l'adoption de la législation, le niveau d'enregistrement des naissances n'est pas satisfaisant, avec de grandes variations inter-municipalités (22 municipalités, Cf. Recensement de la Population 2010, INE).

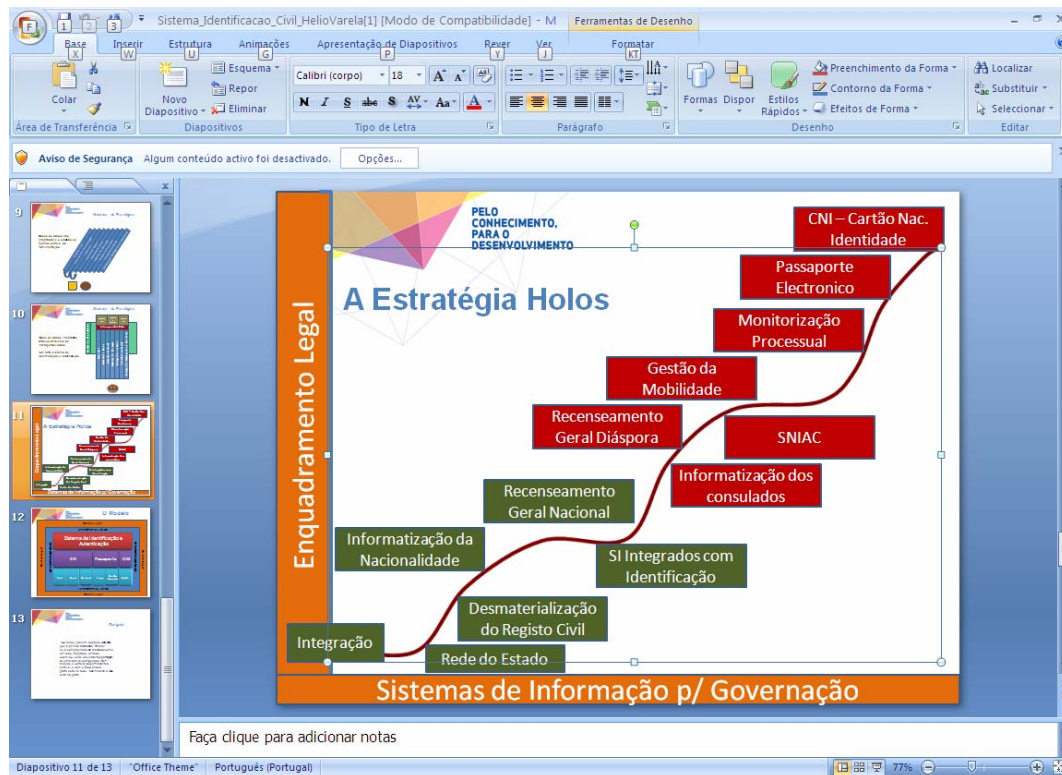
Systemes de statistiques de l'état civil et démographiques

En termes de statistiques de l'état civil, il convient de noter que l'ensemble du système des services d'état civil est informatisé, le résultat des réformes mises en œuvre pour la modernisation de l'administration publique (depuis 2007-2008). Grâce à cela,

registres des naissances et des certificats numériques en ligne² différente sont déjà une réalité.

Illustration 1. Création du Système National d'identification et d'authentification -³

E- government (@ NOSi)



Changements de paradigme avec la création du Système national d'identification et d'authentification:

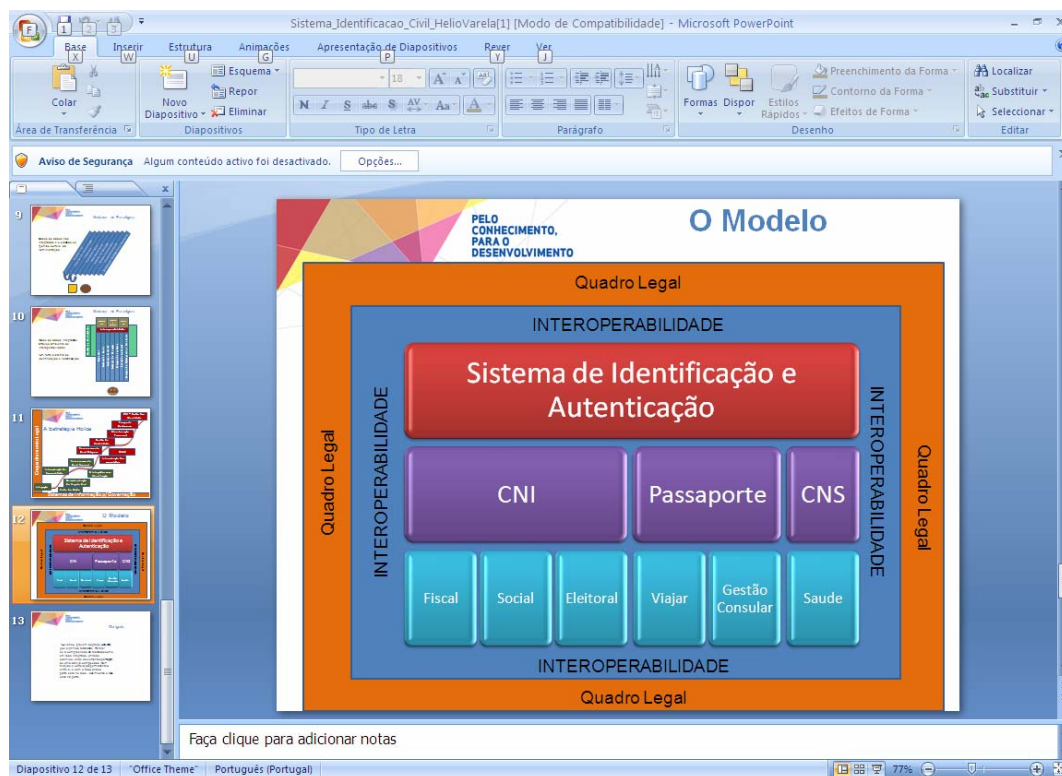
Environnement base de données intégrée grâce à l'interopérabilité ;
Un solide système d'identification et d'authentification ;

"Holistique, vient du grec 'Holos', ce qui signifie la plénitude. Il désigne la compréhension de la réalité comme un tout intégré.

² Décret-Loi n.º 43/2007 du 05 Décembre 2007

³ Ing. Hélio Varela, Coordonnateur NOSi (Cellule Opérationnelle de la Société d'Information)

- Illustration 2. Le Modèle de Système National d'identification et d'authentification -

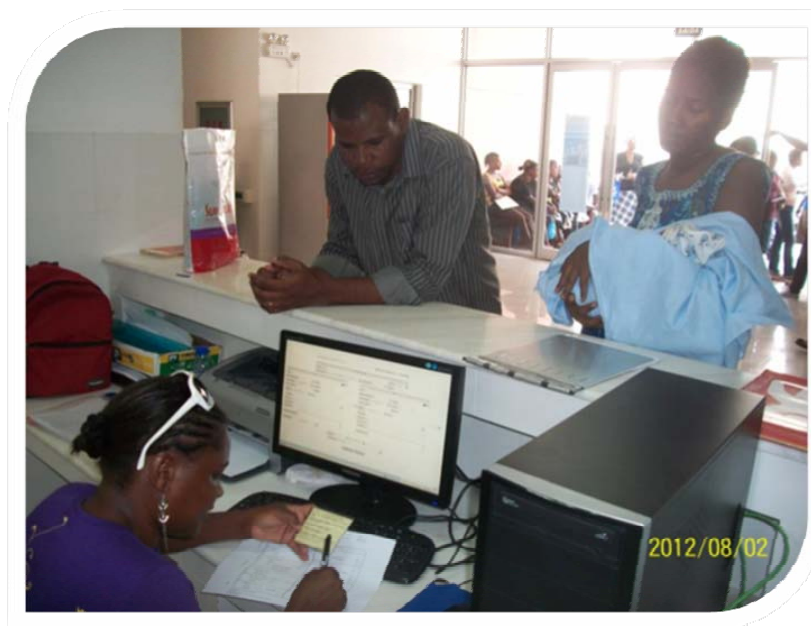


Grâce à la création de ce système national de banque de données et d'identification civile et l'intégration progressive de bases de données dans le pays, aujourd'hui il est possible d'avoir l'enregistrement des naissances par le biais d'internet (réseau de l'État et réseau internet Adsl – entreprise publique CVTelecom, SA) dans les 27 services d'enregistrement civil, notarié et d'identification, dans les postes hospitaliers (à travers le sous-programme 'Cidadão Online' – PRN / DGRNI/ MJ), en partenariat avec le Ministère de la Santé et l'Unicef entre autres ; ou l'accès aux certificats numériques en ligne par le Programme de réforme administrative dénommé la 'Maison du Citoyen –

Casa do Cidadão' du Ministère de la Réforme de l'État. Et, en milieu rural, nous avons la 'maison du citoyen mobile – Casa do cidadão Móvel'.

Ainsi, en plus des Conservatoires de Registres aux niveaux central et territorial, des Délégations dans les autres conseils et îles du Pays, furent créés des postes d'enregistrement dans les hôpitaux centraux et régionaux du pays. Actuellement, ces postes d'enregistrement des naissances fonctionnent dans les différents hôpitaux du pays : Agostinho Neto (Praia), Baptista de Sousa (São Vicente), João Morais (Ribeira Grande de Santo Antão) e Régional Santiago Norte (Santa Catarina de Santiago) e São Filipe (Fogo, suspendu mais renforcement en 2012). Également, les postes de registres créés en 2010 dans les Centres de Santé de Praia, São Vicente et Santo Antão pourront entrer en fonctionnement bientôt. D'où l'urgence dans la résolution des problèmes, comme l'insuffisance de personnels qualifiés et d'ordres juridiques (par le biais de la révision du Code de l'Enregistrement Civil, 1967).

Photo 1. Poste de registre – Hôpital Central de Praia



Au cours de ce premier semestre (2012), en vue au Cap Vert l'exécution de la 'Carte unique d'identité', où nous aurons toutes les informations d'une personne de la naissance à sa mort.

Les Services de l'INE et de Registres sont en train de créer les conditions pour l'accès de l'Institut National de Statistiques au Système National de banque de données géré par le Service des Registres, en partenariat avec la Cellule Opérationnelle de la Société d'Information -NOSi, directement en ligne.

Le Recensement de la population du Cap-Vert a lieu tous les 10 ans, et fournit des données statistiques sur l'état civil et démographiques et peut être consulté sur le site Web de l'INE (www.ine.cv). Le dernier recensement général a eu lieu en juin 2010.

Au niveau de données sur l'immigration, à travers le programme dit 'sistema passo', introduit dans les aéroports dits internationaux du pays, l'INE cap vert pourra avoir accès à ces données via online. À noter aussi, en ce moment, est en cours le Projet 'Partenariat pour la Mobilité' dans le cadre du Partenariat Spécial entre le Cap Vert et l'Union Européenne, l'INE Cap Vert qui est un des éléments essentiels du dispositif, ira coordonner le composant 'Migrations', avec son intégration dans le système de banque de données statistiques de la Police de l'Immigration et des frontières.

En fait, l'idée est de permettre la mise à jour annuellement des données de la population générale du pays.

Enfin, avec tout le travail que le pays a accompli jusqu'à maintenant au niveau de la 'gouvernance' électronique, probablement en 2020, on pensera différent sur les questions de faisabilité de recensements futurs.

Au niveau du Ministère de la Santé, il y a une base de données de mortalité, les décès, alimentée par les bulletins envoyés par les différents établissements de santé dans le pays. La même information est également envoyée aux registres d'état civil par les structures de santé, à travers la déclaration des causes de décès, et chaque année il y a une confrontation entre les données des dossiers de santé et de services dans ce domaine.

Les problématiques du non enregistrement à l'état-civil et de
l'irresponsabilité paternelle / maternelle

Les données du dernier recensement de la population et l'Habitat (RGPH - Recensement 2010) menée par l'Institut National de la Statistique (INE) montrent que la population totale comprise entre 0 et 17 ans au Cap-Vert, **2,7%**⁴ des naissances ne sont pas enregistrées, totalisant ainsi **5.117** enfants. Lorsque les données sont séparées par groupe d'âge, l'on constate que **81%** de ces enfants (au total 4.176) se situent entre 0 et 4 ans.

Les enfants âgés de 0 à 5 ans sans acte de naissance, environs **57%** d'entre eux n'ont pas atteint la première année de vie. Au Cap-Vert, soit **un enfant sur quatre (04) de moins d'un (01) an n'a pas encore été enregistré**. Souvent, au fil du temps, l'enregistrement tardif de ces enfants est récurrent.

D'où l'importance de l'enregistrement à l'état-civil dès la naissance. Ces données communiquées, ne font que confirmer les données présentées par la Coordination du PRN 2009-2010 dans le cadre de la réalisation de l'atelier de sensibilisation des Partenaires sur l'importance de l'enregistrement des naissances (2011). Ainsi, si nous interrogeons la base nationale des données de l'état-civil sur **12,373**⁵ enfants enregistrés en 2010, nous constatons qu'en 2009, pour les quatre trimestres, il y eut moins de registres d'enfants effectués, soit un total inférieur autour de 10,731. Dont la réduction effective d'environ **14%** du taux national d'enfants non enregistrés à l'état-civil, passant ainsi de 39% à presque 25% (tranche d'âge : 1 an). Alors qu'en 2011, il a été délivré au niveau national environs **11,553** actes de naissance.

Exemples de Municipalités avec les taux les plus élevés, selon le recensement général de la population 2010 : Praia – Capital du pays (**1469**), Santa Catarina - Assomada (657), Santa Cruz (542), total des 3 municipalités de l'île de Fogo (547). Seulement ensuite, que viennent les îles de Santo Antão (320) et São-Vicente (282) et d'autres.

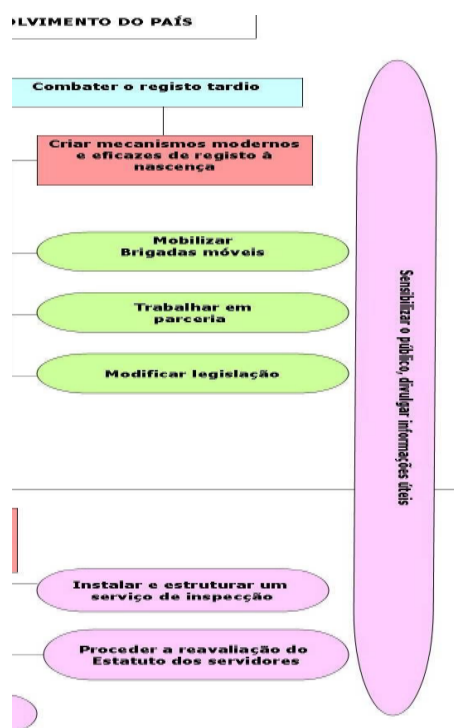
Compte tenu de ces données inquiétantes et honteuses, après tout quelle est l'importance de l'enregistrement à la naissance? Quelles mesures ont été prises au Cap Vert jusqu'à présent pour les renverser?

⁴ *In*, Análise de Situação da Criança e Adolescente em Cabo Verde, Unicef – ICCA, 2011

⁵ Archives, Statistiques PRN - DGRNI – MJ, RNI-NOSi - Banque National de données 2009-2011,

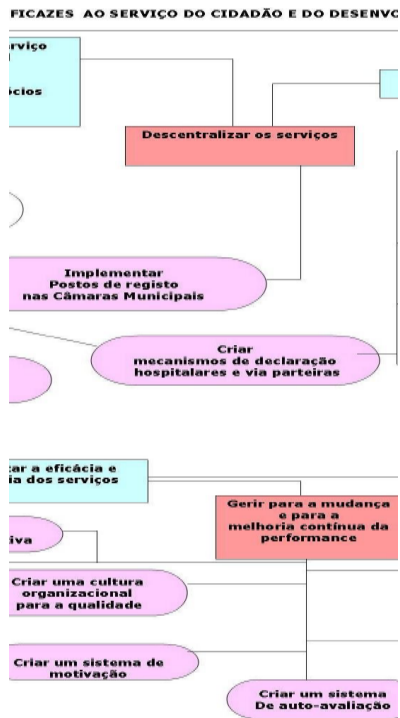
Si nous nous intéressons aux problèmes de l'irresponsabilité (paternelle et maternelle) et de l'enregistrement tardif, à la fin de 2003, le Ministère de la Justice, avec l'appui de l'UNICEF et d'autres partenaires ont lancé un projet – pilote 'Combate ao Registo tardio', qui sera rebaptisé en 2008 «Projet de promotion de l'enregistrement à la naissance⁶». Ce dernier, en vue de la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) et des recommandations du Comité des droits de l'enfant faites dans sa vingt-huitième session, tenue à Genève le 7 Novembre 2001, et comme prévu dans le Plan Stratégique 2006-2011 du Ministère de la Justice comme une priorité du Cap Vert, avec comme principal objectif de : «permettre en étroite relation avec l'ancien projet, la révision de certaines règles de procédure, de les simplifier et de les rendre plus rapides, sans préjudice à la sécurité juridique et de fomentier l'introduction des nouvelles technologies dans le domaine de la communication interne et externe qui permettra ainsi de simplifier et d'accélérer l'administration de la justice.»

Illustration 3. Objectifs et Stratégies de modernisation de la DGRNI: PRN⁷



⁶ Port.: «Projeto de promoção do registo à nascença»

⁷ Plan Stratégique 2006-2011 du Ministère de la Justice, p. 22/25



L'enregistrement des naissances, comme prescrit par le Code de l'enregistrement civil (1967) est obligatoire! Et nous faisons la promotion de la lutte contre l'inscription tardive à l'état-civil par l'adoption du Décret-loi n ° 70/2009, garantissant **l'enregistrement gratuit** des enfants âgés de 0 à atteindre 14 ans. Ce projet gouvernemental, sous la supervision de la Direction générale des Registres, notarié et d'identification (DGRNI / MJ), vise principalement à promouvoir les droits fondamentaux de l'enfant, garantissant le droit à un nom et à une nationalité. Ainsi, en insistant sur la question de l'enregistrement obligatoire et l'importance de l'enregistrement peu après sa naissance, à travers des actions de communication et d'information et le contact direct, afin de réduire le nombre d'enfants non enregistrés ou d'inscription tardive, une situation qui est devenue une préoccupation dans les dernières statistiques.

Notre objectif est d'avoir **100%** des enfants capverdiens (inclus les enfants d'étrangers, qui sont nés dans le pays), qui soient enregistrés en temps opportun et que leurs droits soient respectés.

Les facteurs qui entravent l'amélioration de l'enregistrement des faits d'état-civil

- Moyens (financiers, ressources humaines qualifiées, etc.) **insuffisants** pour promouvoir l'enregistrement dès la naissance (renforcement de l'enregistrement des naissances dans les hôpitaux et autres structures de Santé publiques; renforcement de la communication en direction des publics-cible pour le changement des comportements ; lutter fortement contre l'enregistrement tardif)
- Faiblesse dans la coordination entre différents acteurs comme les ministères de la Justice, de la santé et l'Institut National de la Statistique ;
- Peu d'intérêt des populations à déclarer les naissances ; Faible application de sanctions contre les parents irresponsables ;
- Peu d'engagement des autorités publiques (Gouvernement, Municipalités, société civile, etc)

Les actions à privilégier dans un futur proche

- Nécessité de réviser globalement le Code d'état Civil, en application depuis les années 60', et se révélant désuet face à notre réalité actuelle, sociale, économique et juridique ;
- Renforcement institutionnel du Programme National d'enregistrement ;
- Élargissement du sous-programme «Cidadão Online» (création de postes de registres dans les structures de santé) dans tout le territoire national, renforcement du partenariat avec le Ministère de la Santé ;
- Elaboration d'un plan stratégique global (Ministère de la Justice) à moyen et long termes ;

- Plan stratégique pour l'amélioration de la production statistique sur les faits d'Etat Civil (INE, MJ) ; renforcement du partenariat avec l'Institut National des Statistiques ;
- Exécution du plan de communication ;
- Etc.

"Every strong and progressive nation has a national ID system in one form or another
and this is the way we can keep up with the rest of the world,"

Philippines ID System



... Portuguese's name

REPORT ON THE STATUS OF THE REPUBLIC OF CAPE VERDE' STRATEGY - RESULTS ON THE CIVIL REGISTRATION AND VITAL STATISTICS SYSTEMS

August 2012

TABLE OF CONTENT

ABSTRACT.....	18
CIVIL REGISTRATION IN CAPE VERDE - A Background Note.....	19

INTRODUCTION.....	19-20
Vital statistics and demographic Systems.....	20-24
Issues of child non-registration / late registration and paternal / maternal Irresponsibility.....	24-27
Factors that hinder the improvement of the registration of civil status Facts.....	27
The actions to fulfill in the near future.....	27-28

ABSTRACT

Perspective to the achievement of the Second Conference of African Ministers responsible for civil status, to be held in Durban (South Africa) from 6 to 7 September 2012, this document has shed light on the progress in the field of civil status registration and vital statistics in Cape Verde, following the recommendations of the

First Conference of African Ministers of registration, which was held in Addis Ababa (Ethiopia) from 13 to 14 August 2010.

Indeed, in August 2010, more than 40 African Ministers responsible for civil status, including the Minister of Justice Cape Verdean Mrs. Marisa Morais, met for the first time to discuss issues and challenges recording facts and vital statistics in Africa ('CRVS') and to decide how to reform and improve related systems. The conference resulted in a number of recommendations to advance the agenda of regional 'CRVC'. It also approved a regional plan in the medium term ('PMT'), which is the roadmap for the implementation of the African Programme on Accelerated Improvement (APAI).

CIVIL REGISTRATION IN CAPE VERDE

A Background Note

INTRODUCTION

The 'Birth Registration, is the right to have more rights', it says. Capacity of each country to manage their human capital depends on its ability to provide public

administration and the conditions for effectively managing their service records and good use of vital statistics (essentially data on births, deaths, marriages and divorces, etc.) for its planning. The African countries, such as Cape Verde, in this respect, still have many challenges. We think not exaggerate to say that Cape Verde is actually on the right track, both with regard to security services and computerization of records, civil registration services scattered across the country, the quality and timeliness of services provided to citizens, etc.. But the country is aware that we still have much to do to be able to compare to "developed" countries, through improving services and providing new paradigms for progress over qualification Frameworks (human resources) and a broader commitment to modernization and the crossing with the statistical data of public services, and providing quality services with greater speed and safety. Undoubtedly, by its geostrategic location, Cape Verde recognizes that have to fight against all violations of human rights, particularly violations against children and women, discrimination of all orders, fighting against national networks trafficking and international persons trafficking (women and children trafficking, human organs trafficking, organized crime, and other scourges, etc.).

The vital statistics facts are a set of events or circumstances related to the beginning and end of life and all marital status changes that may occur during this period. The main objective of the birth registration is to prove the status of a person. The Country has realized that it is of great importance, both from the point of view of health, the social and economic factors. In fact, it's really interesting see that the country recording civil status is a valuable resource for the public administration, for planning in essential services such as health, education, police, census, vital statistics, the electoral system, the collection of taxes, etc. If considers that at this stage, the child need to go to hospitals, to the garden, and later at school, etc. So we note every day that in Cape Verde, a set of basic rights to physical integrity, mental and moral, are violated, in particular as regards the right to a name and nationality.

'Birth Registration' is considered as the first step in providing an identity to the child both as an individual and as a member of the society as the birth register is the first legal document in which the name of the child gets entered along with the parentage. It's the right of every child born in the country to have its birth registered and provided

with a birth certificate free of charge. It is the duty of every country to make birth registration accessible and available to all.

The standards that make up the national legal framework in the field of children's rights are based on the United Nations Convention on the Rights of the Child dated 1989, ratified by Cape Verde by Law 29/IV/91 of December 30, 1991, and anchored on 3 principles accepted internationally in the field of International Law of the Child, namely the child's best interests, the principle of children's participation and the principle of progressive empowerment of children.

Cape Verde in all its earnestness has framed an Act known as 'Civil Registration Act', since 1967 and set up institutions in all the country to record the births and deaths. It's compulsory to register all birth and death under the provisions of Act. Although, more than 45 years have passed since the enactment of the legislation, the level of birth registration is not satisfactory, with large inter- municipalities' variations (22 municipalities, in Census of Population and Housing - CGPH - Census 2010, NSI).

Vital statistics and demographic Systems

In terms of statistics of civil status, it should be noted that the entire system of Civil Registration Services is computerized, the result of the implemented reforms to modernize public administration (since 2007-2008). Thanks to this, records of births and digital certificates different online are already a reality.

Figure 1. Creation of the National System of Identification and Authentication -

E- government (@ NOSi)



Paradigm shifts with the creation of the National System of Identification and Authentication:

Integrated database environment through interoperability;

A strong system of Identification and Authentication;

"Holistic, comes from the Greek 'Holos', which means wholeness. It refers to the understanding of reality as an integrated whole.

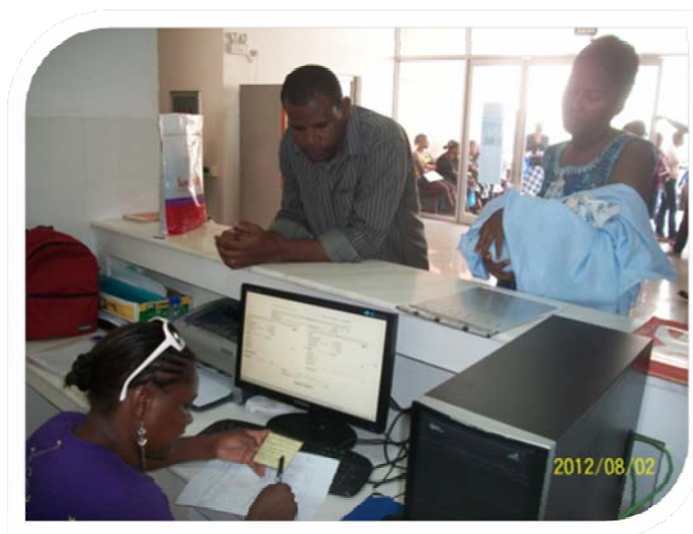
- Figure 2. The National Model System Identification and Authentication -



By the creation of this national identification civil database and progressive integration of databases in the country, today it's possible to have birth registration through internet (network state – NOSi and network Broadband Internet - CVTelecom SA, public company of telecommunication) in the 27 civil registration, notarial and identification services, in hospital registration posts (through the sub – program 'Cidadão Online' - PRN / DGRNI / MJ), in partnership with the Ministry of Health, Unicef; or access to digital certificates online by the administrative Reform Programme called the 'Citizen's House - Casa do Cidadão' (the Ministry of State Reform). And in rural areas, there is 'citizens' mobile house - Casa do cidadão Móvel'.

Thus, in addition to Civil Registration Authorities (CRAs) at central and territorial, and its delegations in other boards of the country, were created for registrations posts in central and regional hospitals. Currently, these birth registration posts work in different hospitals across the country: Agostinho Neto (Praia), Baptista de Sousa (São Vicente), João Morais (Ribeira Grande de Santo Antão) and the Regional Hospital Santiago Norte (Santa Catarina of Santiago island) and São Filipe's Hospital (Fogo island, suspended, but functional in 2012). Also, the others registration posts created in 2010 (such as Health Centers of Praia, São Vicente and Santo Antão) will become operational soon. Hence the urgency in solving problems as the lack of qualified personnel and legal (through the revision of the Civil Registration Code 1967).

Photo1. Hospital registration post - Central Hospital of Praia (Santiago island)



During the first half (2012), in Cape Verde, there is the execution of the 'unique identity card', where it will be possible to have all the information of a person from birth to death.

Services NSO CV and CRAs are creating the conditions for the National Institute of Statistics access to the National System database managed by the Civil Registration Authorities (CRAs), in partnership with the Operational Unit of the Company Information – NOSi (Ministry of State Reform) directly online.

Census of the population of Cape Verde takes place every 10 years provides statistical data on civil status and demographic and can be accessed on the website of the NSO CV (www.ine.cv). The last census was held in June 2010.

In relation to level of immigration, through the program called 'sistema passo', introduced in the country's international airport, said the Head of, «NSO CV will have access to this data via online». Also of note, at this time, is currently the Project 'Mobility Partnership' within the Special Partnership between Cape Verde and the European Union, NSO CV is an essential element of the device and will coordinate the

component 'Migration', with its integration into the system database statistics Police Immigration and border.

In fact, the idea is to update annually the general census of population.

Finally, with all the work done by this country to accelerate the E-government, probably in 2020, we will think differently on issues of future censuses feasibility.

At the level of the Ministry of Health, there is a database of mortality, deaths, fueled by reports sent by the various health facilities in the country. The same information is also sent to the CRAs by health structures, through the declaration of causes of death, and every year there is a confrontation between data records and health services in this area.

Issues of child non-registration / late registration and paternal / maternal irresponsibility

Data from the last Census of Population and Housing (CGPH - Census 2010) conducted by the National Statistics Institute (INE) shown that the total population between 0 and 17 years in Cape Verde, **2.7%** do not have birth registration, totaling 5117 children. When the data are disaggregated by age group, 81% of these children (totaling 4176) are between 0 and 4 years old.

Children between 0 and 5 years with no birth registration, 57% of them have not completed one year of age. In Cape Verde, one in four children under one (01) year of age hasn't yet been registered. Often there is late registration of these children.

Hence, the importance of recording civil status at birth, isn't? These data provided, only confirm the data presented by the coordination of PRN 2009-2010 in the framework of realization of the sensitization workshop for partners on the importance of registration of births (2011). Thus, if we ask to the basic national data on civil status **12.373** children registered in 2010; and we find in 2009, for the four quarters, there was less number of registered children made a total lower around 10.731. Including in these two (2) years the effective reduction of approximately 14% of the national rate of unregistered children, going from 39% to almost **25%** (age 1 year). While in 2011, it

was issued at the national level around 11.553 birth certificates.

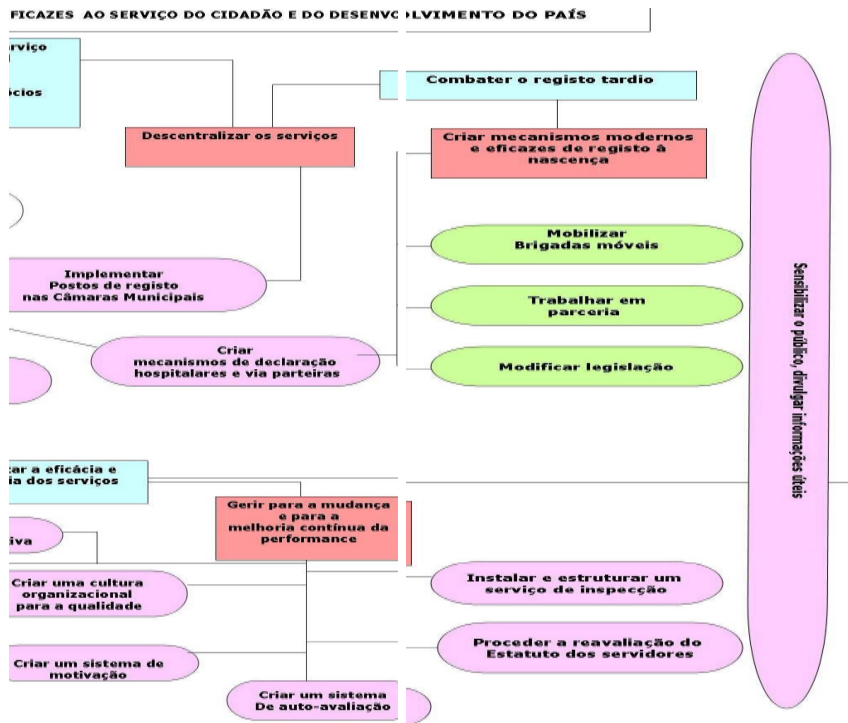
Examples of municipalities with highest rates of unregistered children, according to the general census of population 2010: The Capital of Praia (1469), Santa Catarina - Assomada (657), Santa Cruz (542), total three municipalities of the Fogo island (547). Only then, there are the islands of Santo Antão (320) and São Vicente (282) and others.

By these many disturbing and shameful data after all, what is really the importance of registration at birth? What measures have been taken so far to reverse them?

If we focus on the problems of irresponsibility (paternal and maternal) and late registration: at the end of 2003, the Department of Justice, with support from UNICEF and other partners have launched a project - pilot 'Combate ao Registo tardio', which will be renamed in 2008 "Project to promote the birth registration – Projeto do promoção do Registo à Nascimento." For the achievement of the Millennium Development Goals (MDGs) and the recommendations of the Committee on the Rights of the Child made in its twenty-eighth session, held in Geneva on 7 November 2001, and as provided in the Strategic Plan 2006-2011 of the Ministry of Justice as a priority of Cape Verde, with the main objective to "enable in close relationship with the former project, the revision of certain rules of procedure, to simplify and make more fast, without prejudice to the legal security and increase the introduction of new technologies in the field of internal and external communication and that will simplify and accelerate the administration of justice. "

Figure 3. Objectives and Strategies modernization DGRNI: PRN ⁸

⁸ Plano Estratégico 2006-2011 do Ministério da Justiça, p. 22/25



Birth registration, as prescribed by the Code of Civil Registration (1967) is obligatory! And we are promoting the fight against late birth registration by the adoption of Decree-Law No. 70/2009, guaranteeing **the free registration of children aged 0 to achieve 14 years**. This governmental project, under the supervision of the Directorate General of Registries, Notarial and identification (DGRNI / MJ), is primarily intended to promote the human rights of the Child, guaranteeing the right to a name and a nationality. Thus, by focusing on the issue of mandatory registration and the importance of the act shortly after birth; through actions of information /education/communication (changing behaviors) and direct contact to reduce the number of unregistered children or late registration, a situation that has become a concern in the latest statistics.

Our goal is to achieve 100% of Cape Verdean children (including children of foreigners, who were born in the country), which are to be registered in a timely manner and that their rights are respected.

Factors that hinder the improvement of the registration of civil status facts

- Resources (financial, skilled human resources, etc.): Insufficient to promote registration at birth (increased birth registration in hospitals and other public health facilities, strengthening communication with the target audiences for behavior change; fight strongly against late registration);
- Weakness in the coordination between different actors such as ministries of Justice, Health and the National Institute of Statistics;
- Low interest of people to register births; Weak enforcement of sanctions against irresponsible parents;
- Limited involvement of public authorities (government, municipalities, civil society, etc.)

The actions to fulfill in the near future

- Need to review the overall legal framework, in force since the 60s', and revealing itself obsolete facing our current reality, social, economic and legal;
- Institutional Strengthening of the National Registry Programme (PRN);
- Expansion of the sub - program "Cidadão Online" (creation of posts registrations in health facilities) throughout the country, strengthening the partnership with the Ministry of Health;
- Developing a comprehensive strategic plan (Ministry of Justice) in the medium and long terms;
- Strategic Plan for the improvement of production statistics on vital events (NSO, MJ - CRAs); strengthening partnership with the National Institute of Statistics;
- Implementation of communication plan;

• Etc.